

triomphe, refuserait de réparer les maux causés par sa fureur, ainsi que l'exigent l'honneur et la justice.

“ Le soussigné &c.

Signé, C. OTWAY.

“ A S. E. D. Octaviano Muñoz Ledo, Ministre des Relations extérieures.—Mexico.”

Ainsi le gouvernement Anglais, éclairé, quoique un peu tard, par les assassinats de Tacubaya, sur la moralité des héros du coup d'Etat, en était déjà arrivé aux regrets, et se considérait *responsable*, jusqu'à un certain point, des conséquences de ces atrocités, dans le cas où le parti qui les avait commises refusant de réparer, autant que cela dépendait de lui, les maux causés par la fureur des siens, il continuerait à entretenir avec ce parti des relations amicales. Ce fait parle assez haut pour se passer de tout commentaire: nous nous contentons de le soumettre purement et simplement au gouvernement français, et nous le laissons libre de juger par lui-même de ce que l'on eut pensé à Londres, en voyant un général anglais recevoir un des assassins de Tacubaya, Marquez, dans son camp, et en faire un des soutiens de la cause qu'il serait venu protéger en ce pays.

Quant au gouvernement dont il s'agit, il était alors trompé par son Ministre, M. Otway, puisque cet agent n'avait pas même daigné l'instruire des horribles boucheries du 11 avril, et qu'il ne fut informé des circonstances qui avaient accompagné l'assassinat de M. Duval, que par une correspondance étrangère à la légation (voir la dépêche de M. Murphy). La réclamation de son Ministre eut le sort que devait avoir une pièce écrite par un homme qui temporisait pour le moins, s'il ne lui était entièrement acquis, avec le parti contre lequel il réclamait. On éluda sa demande sous prétexte que M. Duval n'était pas anglais mais américain, ce qui était matériellement faux puisque, sur une demande du gouverneur de Coahuila et Nuevo Leon, datée du 26 avril 1857; la quelle demande contenait à la fois l'énoncé de son nom et de sa nationalité anglaise; on lui avait délivré à Mexico, le 14 mai suivant, une carte de sûreté, inscrite au fo. 125 du registre des dites cartes, et portant le numéro 6,642. Puis M. Otway faiblit, le gou-

vernement anglais fit comme lui, et ce ne fut qu'en 1861, sous le ministère de M. Zarco, que se termina cette affaire, au moyen d'une gratification de 25,000 piastres donnée à Madame veuve Duval.

APPENDICE.

Les assassins avaient tellement hâte d'accomplir leur infâme besogne, que sur le moindre soupçon, ils arrêtaient et faisaient fusiller les hommes les plus innocents, sans même avoir égard à leur nationalité

Au nombre de ceux qui faillirent devenir leur victime, était un anglais, Mr. Georges Silley, ouvrier honnête et laborieux établi à Tacubaya qui, seulement, pour avoir vendu quelques objets aux assiégeants, fut arrêté immédiatement après la victoire des prétendus défenseurs de l'ordre, et allait être mis à mort, en dépit de l'intervention du ministre de sa nation, si par un heureux hasard, il n'eût été sauvé par un concours de circonstances extraordinaires que nous allons brièvement exposer.

Cet individu conduit prisonnier dans la capitale le lendemain des massacres, rencontra par hasard sur son chemin le consul d'Angleterre, Mr. Glennie, et implora sa protection pour le sauver du péril où il se trouvait. Mr. Glennie rendit compte de cette arrestation au Ministre de sa nation, M. Otway, et celui-ci, adressa *officieusement* la lettre suivante à M. Manuel Diez de Bonilla, Ministre des relations étrangères du gouvernement de Mexico, pour lui recommander son compatriote, dans le cas où il serait innocent, et, dans le cas contraire, lui demander qu'il ne fût pas exécuté avant de s'être assuré de sa culpabilité.

LÉGATION D'ANGLETERRE.

Mexico, 12 avril 1859.

Mon estimable ami:

“ Je viens de recevoir en rentrant chez moi, à six heures et demie,

une lettre de mon consul que vous trouverez sous ce pli: comme le cas est pressant, je vous adresse l'original de la lettre, que je vous prie de me renvoyer après en avoir pris connaissance.

“S'il est vrai, comme l'assure M. Glennie, que l'homme dont il s'agit est anglais, je vous prie, au cas où sa vie serait en danger, de faire tout votre possible pour le sauver, ou au moins pour empêcher qu'on ne l'exécute avant que le délit soit bien prouvé.

“Pardonnez moi la peine que je vous donne, et croyez-moi votre très affectionné &c.

“Signé CARLOS OTWAY.”

Voici la réponse de M. Manuel Diez de Bonilla.

A S. E. M. D. L. C. Otway.

Mexico, 13 avril 1859.

Mon estimable ami:

“Ayant reçu votre lettre un peu tard hier soir, je n'ai pu y répondre plus tôt. Je vous promets, si l'anglais George Silley, pour lequel vous vous intéressez, est déclaré coupable, de faire tout ce qui sera en mon pouvoir pour le sauver.

“Je vous renvoie la lettre de M. le Consul Glennie.

“Je salue affectueusement madame Otway; votre serviteur dévoué etc.

“Signé MANUEL DIEZ DE BONILLA.”

Le même jour, ce ministre adressait la lettre suivante au général Antonio Corona, ministre de la guerre du gouvernement des Garanties.

A S. E. M. le général Antonio Corona.

Mexico, 13 avril 1859.

Monsieur et ami:

“S. E. M. le Ministre de S. M. B. m'a écrit une lettre particulière

par laquelle il me fait savoir que le Consul anglais à Mexico lui a appris que parmi les prisonniers faits à Tacubaya il se trouve un anglais du nom de George Silley, et il me prie, au cas où la vie de cet individu serait en danger, de faire tout mon possible pour le sauver et pour empêcher qu'on l'exécute avant que le délit dont il est accusé ait été bien prouvé. En conséquence, je vous serai obligé de vouloir bien communiquer immédiatement ce fait à S. E. M. le général Marquez, en donnant l'ordre de procéder conformément aux désirs de S. E. M. le Ministre de S. M. B. On épargnera ainsi au Gouvernement des contestations désagréables, qu'il importe d'éviter en vue des bonnes relations que nous avons avec la légation anglaise.

“Je suis votre très-dévoué et affectionné serviteur, etc.

“Signé MANUEL DIEZ DE BONILLA.”

Cependant, en dépit de cette promesse ministérielle, Silley fut reconduit le 13 à Tacubaya, pour y être fusillé. Heureusement pour lui, il rencontra, cette fois, sur son chemin, un ouvrier américain de ses amis, qui se rendit en toute hâte, chez M. Otway, dans la but de l'instruire de ce qui se passait. Celui-ci se fit conduire au palais où, après de nombreuses difficultés, il parvint enfin à rencontrer le général Miramon, et en obtint un ordre de sursis qu'il expédia immédiatement par deux employés de sa légation, au lieu où devait se faire l'exécution. Cependant en dépit de ce sursis, tous ses pas et démarches auraient été inutiles si, par un dernier hasard, deux officiers de l'armée mexicaine, chargés de présider à l'exécution de la victime, ne l'avaient eux-mêmes suspendue, en prenant sur eux la responsabilité de ce retard, jusqu'à ce que le gouvernement ait pu s'assurer, comme ils l'étaient eux-mêmes, de l'innocence entière de ce malheureux.

Silley, comme on le voit, ne dut la vie qu'à un concours de circonstances véritablement extraordinaires et complètement inespérées. Mais comment caractériser la conduite de ce prétendu gouvernement qui ordonne l'exécution immédiate d'un homme innocent, et cela sans l'entendre, sans même daigner lui dire ce dont on l'accuse; et qui, après avoir donné au Ministre de sa nation l'assurance que sa vie ne courait aucun risque s'il était innocent, envoie de nouveau l'ordre de le fusiller, sans même s'assurer de sa culpabilité.

Les paroles nous manquent pour stigmatiser cette conduite comme elle le mérite, et nous laissons à chacun le soin de suppléer, comme il l'entendra, à notre propre indignation.

CONVENTIONS SIGNÉES À VERACRUZ

ENTRE LES AMIRAUX DUNLOP ET PENAUD D'UNE PART ET LE
GOUVERNEMENT CONSTITUTIONNEL DE L'AUTRE.

La convention signée à Londres, le 31 octobre 1861, dans le but ostensible d'exiger des autorités mexicaines, *la protection la plus efficace pour la personne et les propriétés des sujets anglais, espagnols et français, résidant ou voyageant dans le pays, et l'exécution stricte de tous les traités célébrés entre les gouvernements d'Angleterre, d'Espagne et de France, d'une part, et la République mexicaine, de l'autre*, n'est que le second acte d'une tragédie préparée long temps à l'avance par les Ministres de France et d'Angleterre, et qui aurait eu son exécution, dès le mois de décembre 1858, à Veracruz, si les amiraux Dunlop et Penaud, envoyés à cette époque pour présenter et soutenir au besoin les réclamations anglaises et françaises, avaient consenti à servir les haines que nourrissaient MM. de Gabriac et Otway contre le gouvernement légitime de M. Juarez.

Alors, comme aujourd'hui, il était question de faire respecter les conventions conclues entre le Mexique et les gouvernements européens, et de protéger les plaintes, malheureusement fondées, des créanciers de la République contre l'irrégularité des paiements qui devaient leur être faits; et si nous ne nous trompons, M. de Gabriac, dès le 25 novembre 1858, aurait expédié un *ultimatum* à M. G. Zamora, alors gouverneur de l'Etat de Veracruz, pour le sommer de payer, dans trois jours, les termes échus des dividendes garantis par la douane de cette ville, 160,000 piastres environ, soit un peu plus de 800,000 fr., en le prévenant que, ce délai expiré, si les créanciers n'étaient point satisfaits, l'affaire serait remise entre les mains de M. l'amiral Penaud

au quel il expédiait l'ordre de s'emparer de ce port, quitte à le bombarder, si cela était nécessaire, et à le livrer ensuite à ses amis de Mexico.

M. Penaud, hâtons-nous de lui rendre cette justice, ne tint aucun compte de ces injonctions passionnées: il voulut voir de ses propres yeux; pour cela, il s'enquit des faits, et après avoir froidement étudié la situation des choses et des partis, il se prononça catégoriquement contre la guerre à outrance faite par M. de Gabriac au gouvernement constitutionnel, en signant avec ce gouvernement un traité qui, s'il laissait quelque chose à désirer du côté de la modération, n'en restera pas moins dans l'histoire du Mexique, comme un témoignage manifeste du bon vouloir de son auteur.

Nous disons du bon vouloir de son auteur, et c'était, nous l'avouons franchement, tout ce qu'il était moralement possible d'attendre de son intervention.

Le gouvernement mexicain avait célébré avec les gouvernements anglais et français des traités ou conventions particulières, pour le paiement de la dette extérieure du pays. Depuis les conditions stipulées par ces conventions n'avaient point été remplies, et bien que ce retard provint seulement des difficultés intérieures occasionnées par le coup d'Etat, il était naturel que les gouvernements européens en réclamaient l'exécution, et c'était dans ce but que les amiraux Dunlop et Penaud avaient été envoyés à Veracruz.

Mais s'il était juste d'exiger du gouvernement mexicain la stricte exécution des traités librement consentis par lui avant le coup d'Etat, il eut été souverainement déloyal, dans le cas où le gouvernement constitutionnel, épuisé par la guerre civile, se fut trouvé dans l'impossibilité de faire face à l'arriéré de sa dette, de profiter de la présence des escadres, ainsi que le voulait M. de Gabriac, pour s'emparer de la ville de Veracruz et la livrer à la réaction. M. Penaud le comprit, et voilà pourquoi, tout en constatant que le traité qu'il signa en cette circonstance laissait à désirer du côté de la modération, nous avons ajouté que ce traité n'en resterait pas moins dans l'histoire du Mexique comme un témoignage manifeste du bon vouloir de son auteur.

Cela dit pour rendre hommage à la vérité, nous allons expliquer la